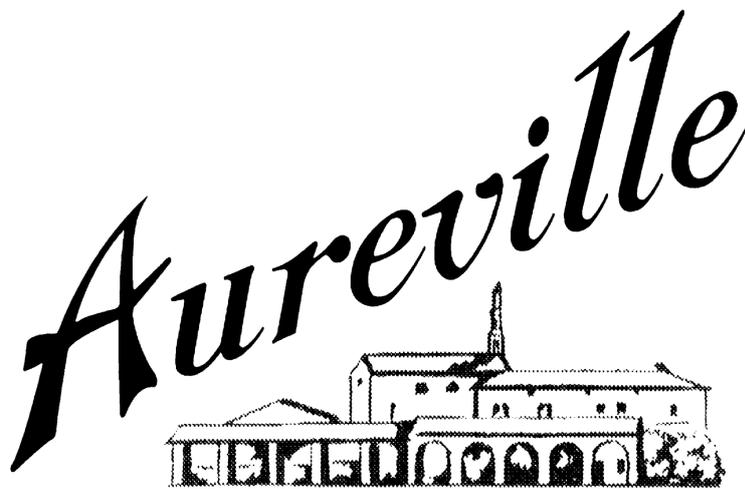


Mairie d'Aureville
4, place du Village
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29
Email : mairie@aureville.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mardi 28 septembre 2021

SOMMAIRE

Table des matières

SUJETS AVEC DEBAT

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (en application de l'article 3-1.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

PROJET « ACTES »

SUJETS SANS DEBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Cheminement piétonnier
Hangar - salle des fêtes
Château
Ancienne station d'épuration

École/Sport/Associations

Écoles

Associations

CCAS

Communication

Vie Intercommunale

SICOVAL

Conseil de communauté

PLUI

SIVURS

Groupes Opérationnels

SDEHG

QUESTIONS DIVERSES

Pots de fin d'année

Réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

CM 2021-08

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

CAMUS Gabriel

GROENEN Jesse

AJAC Carole

VERBEKE Céline

LANDREA Benoît

BOISLIVEAU Anthony

BACCHIN Patrice

ANDRE Dominique

TARROUX Francis

GILLES André

SCHMIT Sylvie

ESPIC Xavier

Absents excusés

CASSAN Christine

MANENT Corinne

MOUMIN Jean-Marc

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 31 août 2021.**
 - **Sujet avec débats**
 1. **Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**
 2. **Projet « ACTES »**
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur ESPIC Xavier, Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : 0 / Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 31 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame MANENT Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

SUJETS AVEC DEBAT

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (en application de l'article 3-I.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

CM-08/2021-30/01

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir, la mise en place d'une nouvelle organisation au secrétariat de Mairie et archivage ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Agent Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 558 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

PROJET « ACTES »

CM-08/2021-31/02

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

- de choisir pour ce faire, le dispositif **S2low** commercialisé par la société ADULLACT

- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

Urbanisation/Voirie/Travaux

Cheminement piétonnier

Opération est toujours en cours de lancement, il est très difficile de reprendre contact avec les entreprises qui avaient été choisies.

Hangar - salle des fêtes

La préfecture de la Haute-Garonne nous a enfin notifié le montant de la subvention accordée dans le cadre de la DESIL. Elle s'élève à 300 000 €.

Pour rappel, le Conseil Départemental nous a octroyé 400 000 € et la Région 100 000 €. Les travaux pourraient démarrer au mois de novembre.

La finalisation du dossier des offres retenues est en cours.

Nous pouvons donc dès à présent commencer à réfléchir à un règlement d'utilisation de la future salle des fêtes.

Château

Une réunion du comité de projet est prévue le 7 octobre 2021

Parc

Les panneaux d'information seront livrés cette semaine. Messieurs André GILLES et Patrice BACCHIN se chargent de définir leur emplacement. Nos ouvriers d'entretien poseront les panneaux et finiront d'évacuer les quelques gravats subsistants dans le parc. Ils installeront une chicane en bois à l'entrée Sud du parc et remettront en service l'ancien portail nord qui sera maintenu fermé pendant la durée des travaux de la salle des fêtes.

« Le Code de l'Énergie reconnaît à **Enedis** le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. ».

Dans ce cadre, ENEDIS envisage l'élagage d'arbres dans l'enceinte du parc. Monsieur Jesse GROENEN a rendez-vous mercredi à 10 heures pour étudier les travaux à réaliser.

Il y a aussi quelques arbustes à abattre ou tailler : Monsieur Jesse GROENEN se charge de les marquer pour l'abattage par nos ouvriers.

Ancienne station d'épuration

Pour effectuer le nettoyage de l'ancienne station d'épuration, il est nécessaire de prévoir l'intervention d'un tractopelle et la mise en place d'une benne.

L'entreprise du gros œuvre des travaux à la future salle des fêtes va être sollicitée pour établir un devis. Monsieur Benoît LANDREA a déjà commencé des démarches également.

Après discussion, il est convenu l'abaissement de la haie à 1.80m/1.90 m.

Divers

Pose de pylônes

L'entreprise **AXIANS ETUDES SUD OUEST** est mandatée par Orange pour raccorder la future antenne mobile qui se situera à Clermont le fort, en fibre optique afin d'amener la 4G et 5G. Pour cela, ils doivent tirer leur fibre optique depuis le central téléphonique à Aureville. C'est pourquoi, l'entreprise demande l'autorisation de poser des poteaux télécom sur une artère de 910 m (22 poteaux), sur un tronçon qui relie Aureville et la D35, le chemin de Villatte.

Après discussion, il paraît inenvisageable d'ajouter une liaison aérienne avec de nombreux poteaux dénaturant l'environnement le long de cette voie.

En effet la société PCE, mandatée par fibre 31 a récemment creusé une tranchée pour passer des fourreaux, afin d'amener le haut débit Internet par fibre, exactement le long du tronçon mentionné dans cette demande. En outre ce tronçon possède déjà une liaison téléphonique enterrée. Monsieur Dominique ANDRE est chargé de porter ces éléments à l'entreprise.

La fibre

Justement lors de la pose des fourreaux sur le CD 35, la tranchée qui traverse la départementale s'est affaissée et est très dangereuse notamment pour les deux-roues car située dans un tournant. Le service voirie du Conseil Départemental sera informé.

Feu au local des associations

Dans la nuit du 07 au 08 septembre 2021 un feu accidentel ou non, s'est déclaré dans les poubelles situées devant les portes en bois des locaux des associations, à côté de l'école. Les portes ont été endommagées.

Notre assurance GROUPAMA a été prévenue, un expert doit venir évaluer les dégâts et organiser la remise en état.

Doit-on envisager d'évacuer les gravats ou cette opération sera-t-elle prise en charge par l'assurance ? Nous attendons la visite de l'expert.

École/Sport/Associations

Écoles

Détecteurs de CO2

SOLEVAL pourrait financer l'achat de détecteurs de CO2 à poser dans les locaux scolaires par un achat groupé de communes. L'unité serait au prix de 55 € au lieu de 190 €.

Après discussion, il est décidé d'essayer d'intégrer le groupement de communes pour l'achat de 5 unités et de proposer à la commune de Clermont et au SIEMCA d'en faire autant.

Siemca

La rentrée des enfants de la maternelle s'est bien passée, mais des problèmes relationnels entre le personnel ont apparus.

RPI

La rentrée scolaire s'est bien passée, mais nous devons faire face à de gros problèmes de personnel. En effet, la personne qui assurait l'entretien des classes le soir n'a pas fait la rentrée, le personnel en place a pallié cette absence, mais la situation ne peut pas perdurer.

Plusieurs pistes pour la remplacer seront étudiées mais il est également envisagé d'engager une société de nettoyage pour assurer de façon pérenne ce travail.

Associations

Forum des associations

Beaucoup de visiteurs au forum des associations, malgré l'obligation du passe sanitaire. Le Foyer rural et AURECLER proposent des activités de qualité très nombreuses et très diverses auxquelles les Aureillois et les habitants des communes voisines adhèrent avec enthousiasme.

Comité des fêtes

Nettoyons la nature

10 octobre 2021, des containers pour stocker les ordures récupérées dans le village ont été demandés au Sicoval.

Bières et vins du monde

20 novembre 2021

Week-end du Comité

Reporté au mois de juin 2022

Association des boulistes

Les membres de l'association ont balayé le parking de l'école.

Festà al Campestre

Organisée par le Campestral et le Comité des Fêtes, la festà al campestre s'est très bien déroulée. 590 personnes y ont participé ; le bilan financier fait apparaître un déficit de 780 €.

Café associatif

Le café associatif a déplacé ses animations sur le parking de l'atelier municipal le temps des réparations du local près de l'école.

Téléthon

Organisation du loto traditionnel. Mesdames SCHMIT Sylvie, AJAC Carole, CASSAN Christine et Monsieur LANDREA Benoît se chargent de l'organisation.

CCAS

L'isolation des combles de l'ancien presbytère (à 1 €) a été réalisée. Vivien réalisera la fermeture de la trappe avec un matériel plus adéquat que celui qui a été posé par l'entreprise.

Prochaine réunion le 13 octobre 2021 à 20h30, à l'ordre du jour : la tournée et le repas des aînés.

Communication

Brèves

Une « Brèves » est à prévoir pour expliquer à la population les nouvelles obligations du RGPD qui nous obligent à réorganiser la collecte des adresses mails pour la distribution des informations municipales.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Conseil de communauté

PLUI

86 % des communes du territoire ont refusé l'élaboration d'un PLUI. Par contre, il sera étudié un projet commun d'aménagement avec l'élaboration d'un Plan Paysage.

Ligne à grande vitesse (LGV)

Le projet de LGV entre Toulouse et Paris (en passant par Bordeaux) est relancé. L'État ne participera plus à 100 %. Répartition des participations : 40 % État, 20 % SNCF et 40 % pour les collectivités. La participation du Sicoval devrait s'élever à 850 000 € par an.

SIVURS

La dissolution du SIVURS est officielle.

Groupes Opérationnels

Petit cycle de l'eau

La nouvelle facturation de l'eau potable sera mise en place en 2023. Elle doit réduire le délai entre la relève et la facturation à 2 mois. Actuellement le délai est de 12 mois, la régularisation sera étalée sur 3 ans.

Déchets

Recherche de solutions liées à la loi de transition énergétique qui a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Cette obligation, dont l'entrée en vigueur a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du nouveau Paquet déchets, va se traduire par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) par les collectivités.

CLEct- Eaux pluviales

Suite à la prise de la compétence gestion des eaux pluviales, le Sicoval a entrepris un gros entretien des exutoires et l'hydro curage des réseaux. Le choix est toujours laissé aux communes de gérer elles mêmes les gros entretiens.

SDEHG

Prochaine réunion le 20 octobre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Pots de fin d'année

Nouveaux arrivants : vendredi 10 décembre 2021

Employés : 17 décembre 2021

Pot du Maire : 16 janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à minuit

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 octobre 2021 à 20h30

CM-08/2021-30/01 – Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

CM-08/2021-31/02 – Projet « ACTES »

1. <i>AJAC Carole</i>	
2. <i>ANDRE Dominique</i>	
3. <i>BACCHIN Patrice</i>	
4. <i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
5. <i>CAMUS Gabriel</i>	
6. <i>CASSAN Christine</i>	
7. <i>ESPIC Xavier</i>	
8. <i>GILLES André</i>	
9. <i>GROENEN Jesse</i>	
10. <i>LANDREA Benoît</i>	
11. <i>MANENT Corinne</i>	
12. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	<i>Absent</i>
13. <i>SCHMIT Sylvie</i>	
14. <i>TARROUX Francis</i>	
15. <i>VERBEKE Céline</i>	